

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

L'an deux mil vingt et un,
le 23 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 17 mars 2021.

Présents :

MESDAMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Bénédicte JOURDIN, Aurélie CAVALLERO, Sophie JACOB-GAUTHERET, Annie CHARTREZ

MESSIEURS. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER

Excusés : Corinne AGIUS, donne pouvoir à Bénédicte JOURDIN, Patricia CHAMBARD, donne pouvoir à Annie CHARTREZ, Morgan MERLE, donne pouvoir à David LAFONT, Loïk YONNET, donne pouvoir à Christophe SUBTIL.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Christophe SUBTIL.

En raison de la crise épidémique, la séance débute, à la demande de Monsieur David LAFONT, Maire, par un vote de l'assemblée sur la tenue de la séance à huis clos.
L'assemblée vote le huis clos à l'unanimité.

[Approbation du compte-rendu de la séance précédente.](#)

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur David LAFONT, Maire ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT			
	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Exercice 2020	547 959.99	535 031.65	12 928.34
<i>Résultat reporté 2019</i>			251 370.42
Résultat définitif 2020			264 298.76
SECTION INVESTISSEMENT			
	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Exercice 2020	93 859.09	111 368.25	-17 509.16
<i>Résultat reporté 2019</i>			13 316.25
TOTAL			-4 192.91
Restes à réaliser DEP			38 411.88
Restes à réaliser REC			
Résultat définitif 2020			-42 604.79

RESULTATS CLOTURE 2020	
Excédent de Fonctionnement	264 298.76 €
Déficit d'Investissement	-4 192.91 €

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – Budget Principal – Dressé par Mr COGNON, Chef de service comptable des finances publiques de la Trésorerie de BOURG EN BRESSE Municipale.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par la chef de service comptable des finances publiques de la Trésorerie Bourg-en Bresse Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

VU les résultats du compte administratif 2020 du budget principal,

VU les résultats du compte de gestion 2020 du Trésorier principal municipal,

- DECIDE d'affecter au compte 1068 REC INV le déficit d'investissement 2020 de **42 604.79 €**.

- DECIDE d'affecter au compte 002 REC FONCT l'excédent de fonctionnement 2020 de **221 693.97 €**.

- DECIDE d'affecter au compte 001 DEP INV le résultat de clôture d'investissement 2020 de **-4 192.79 €**.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions et contributions annuelles reçues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DRESSE la liste des organismes et associations qui bénéficieront d'une subvention communale pour l'année 2021 ainsi que le montant accordé :

•MLA – Comité des fêtes 750.00 €

VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la volonté de l'Etat de supprimer progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2019 et 2022.

L'état s'est engagé pour 2021, à ce que le taux retenu appliqué soit identique à celui de 2020 et le montant perçu par la commune soit compensé intégralement et de façon pérenne.

Cette année l'assemblée délibérante doit à nouveau se prononcer sur les taux des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des 2 taxes locales pour l'année 2021.

Il sollicite le conseil pour en débattre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux actuels, soit :

- taxe foncière sur propriété bâtie : **16.46 %**
- taxe foncière sur propriété non bâtie : **47.26 %**

BUDGET 2021

Mme Sophie JACOB-GAUTHERET détaille à l'Assemblée les différentes lignes budgétaires du BP 2020, les opérations réalisées en 2020 ainsi que les propositions de la Commission Finances pour le BP 2021, dans les deux sections Investissement et Fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Les propositions de Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, sont exposées au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget 2021 équilibré comme suit :

- Pour la section fonctionnement = 720 705.97 €
- Pour la section investissement = 232 985.76 €

en tenant compte des opérations pour compte de tiers.

- **VOTE** le budget tel qu'il est présenté.

ELECTION DOUBLE SCRUTIN JUIN 2021 – Changement du lieu de vote

Mr le Maire informe qu'en application de la LOI n° 2021-191 du 22 février 2021, les élections départementales et régionales initialement prévues en mars 2021 sont reportées au **13 et 20 juin prochain** en raison de la crise sanitaire.

Ce double scrutin nécessitera **un lieu de vote adapté à l'organisation de ces élections.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** que les élections des 13 et 20 juin 2021 se tiendront à la salle polyvalente de Montracol.

REAMENAGEMENT DU PRET BANQUE POPULAIRE POUR LE BATIMENT COMMUNAL ET LE CENTRE DE SECOURS

Mr Le Maire rappelle la souscription le 24 septembre 2013 d'un emprunt pour la construction du nouveau Bâtiment Communal et du Centre de Secours auprès de la Banque Populaire, d'un montant de 370 000 euros. Au taux de 3.50%

Il informe les membres du conseil municipal des démarches faites auprès de La Banque Populaire pour le réaménagement du prêt n° 07143743 et expose les nouvelles conditions financières proposées en date du 9 février 2021.

Les échéances passeront de 31 220,50 € à 29 155,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaménager le prêt n°07143743 d'un montant initial de 370 000 € pour le financement de pour la construction du nouveau Bâtiment Communal et du Centre de Secours.

- **DECIDE** de contracter auprès de la Banque Populaire un nouvel emprunt de substitution de la somme de 190 891.14 €, correspondant au refinancement du capital restant dû au taux fixe de 1.700% à échéances annuelle dont le remboursement s'effectuera en 7 ans à partir de la date d'effet, cette dernière fixée en mars 2028.

- **ACCEPTE** l'indemnité de renégociation de 2290 € correspondant à 1,20 % du capital restant dû.

-Monsieur LAFONT, Maire, approuve les conditions financières et est autorisé à signer le contrat.

AMORTISSEMENT DE SUBVENTION VERSÉE AU SYNDICAT D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement du futur lotissement La Vallière - Route de MONTCET pour lequel la commune doit participer aux dépenses liées à l'alimentation électrique. Ces travaux ont été effectués par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain. La commune lui verse une subvention pour la participation aux frais d'un montant de 8 750.00 €. Cette subvention doit être amortie à partir de 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'amortir sur 10 ans, à partir de 2022, la subvention versée au Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour la mise en place d'horloges astronomiques au centre village pour un montant total de 8 750.00 €

PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE DE LA COMMUNE ET CONSTRUCTION D'UN PREAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la réflexion, depuis plusieurs années, de la construction d'une école avec cantine et garderie sur le terrain, nouvellement acquis par le biais de l'EPF en 2019, situé à côté de l'école actuelle. Il rappelle également que ce projet est la dernière tranche de l'opération cœur du village

Il revient sur la capacité financière de la commune, l'encours de la dette et des recettes au 31 décembre 2020, et confirme le choix des membres du conseil municipal d'adopter le premier scénario, présenté lors du conseil municipal du 18 janvier dernier.

Monsieur le Maire informe qu'un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de réaménagement de la cantine et garderie de la commune et la construction d'un préau.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

- Commission Communication

Suite à la commission du jeudi 4 mars dernier, elle informe que la remise à jour du site internet est en bonne voie. La commission a également travaillé sur le livret d'accueil des nouveaux habitants.

Une nouvelle commission aura lieu **le jeudi 25 mars à 20h00** puis un contact sera pris avec Campagnol pour la finalisation de la remise à jour du site et sa future alimentation.

- Point COVID

Un appel téléphonique a été passé aux personnes de plus de 75 ans, habitant sur Montracol, pour savoir si elles ont pu obtenir un rendez-vous pour se faire vacciner.

Il en ressort que toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner ont pu avoir un rendez-vous pour la première ou les deux injections. Une personne n'a pas souhaité se faire vacciner.

Il en ressort également que la majorité des personnes éprouve une lassitude face à la situation sanitaire actuelle et est en attente de l'arrivée des beaux jours.

Mme ROUX-DIT-RICHE précise que cette prise de contact téléphonique a été très appréciée par les administrés.

- Conférence territoriale Bresse-Dombes.
Un mail a été fait à CA3B pour indiquer les représentants de la commune dans les différents groupes de travail.
Pas de nouvelle pour l'instant.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

- Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Reyssouze Vieux Jonc :
Monsieur REFOUVELET rappelle que le réseau d'eau entre Corgenon et Montracol doit être refait, sur la route de Trévoux RD936.
Suite à l'Assemblée générale et les dernières réunions de chantier, il signale qu'Orange (qui s'occupe de la fibre) a refusé le devis pour les travaux en tranchée commune avec la SOMEC et qu'il y aura donc deux tranchées de faite. Les travaux commenceront prochainement.

Il informe également que, suite à un souci sur la commune de Cras-sur-Reyssouze et une erreur technique d'un employé, une coupure d'eau importante a eu lieu sur plusieurs communes. Montracol n'a pas été touchée.

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

- Vogue des 29 et 30 mai 2021
Mme JACOB-GAUTHERET fait un retour sur le rendez-vous avec l'artificier.
 - ➔ Proposition d'un devis similaire à 2020, de 2200 euros
 - ➔ Nouveau programme 2021 : un joli visuel est proposé, de 12 à 15 minutes environ. Possibilité d'y inclure des options supplémentaires comme de la musique par exemple.

Une discussion s'engage quant au choix du lieu du feu d'artifice car l'artificier a soumis l'idée de l'organiser sur le terrain nouvellement acquis derrière la salle des fêtes.

Le conseil municipal choisit finalement de ne pas changer le lieu pour cette année.

Mr SUBTIL précise qu'une décision devra être prise rapidement quant au maintien ou non de cet évènement et informe que la commune de Vandains a d'ores et déjà annulé sa vogue. Mais il reste toutefois optimiste pour Montracol pour cette année.

Le devis de 2200 euros est accepté à l'unanimité

- Vente à emporter de plats cuisinés organisée par le sou des écoles le 11 avril 2021
L'information est parue sur Panneau Pocket et un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

- Infiltration à la mairie
Un point a été fait le 23 mars à la mairie avec un expert et une nouvelle réunion d'expertise aura lieu le 30 mars prochain avec le bureau Polyexpert Construction.
Mr SUBTIL annonce que l'on s'oriente vers de gros travaux sur le parking et à l'intérieur de la mairie pour assainir le bâtiment.
- Commission bâtiment-urbanisme
Une réunion de la commission a eu lieu le 8 mars dernier.
 - ➔ Travaux dans le cadre de l'ADAPT (agenda d'accessibilité programmé) : peu de travaux restent à faire, comme la signalisation au sol à proximité des bâtiments publics.
 - ➔ Remplacement des éclairages fluorescents par des éclairages LED dans le bâtiment de l'école.
- Point informatique mairie
Mr SUBTIL signale la venue de Mr PIROUD, informaticien à CA3B, qui est intervenu sur les postes de travail de Mathilde LAGRANGE et Morgane MARTINEZ pour notamment un re-paramétrage des PC et des différentes messageries, ainsi que l'installation prochaine de quelques outils numériques de travail supplémentaires.

- SIVOSS

Le prochain conseil d'école aura lieu le **mardi 30 mars prochain**. A cause de la crise sanitaire seulement 6 personnes pourront être en présentiel : les 3 directeurs d'école, le Président du SIVOSS et deux parents élus. Les autres membres devront assister à la réunion en visio depuis leur domicile.

Monsieur SUBTIL revient sur le vote du budget du SIVOSS, qui est un budget serré et souligne une augmentation des heures du personnel, liée à la crise COVID.

- Assemblée générale du SIEA : points à l'ordre du jour

➔ **Le budget** : un budget principal de 400 millions d'euros dont une grosse somme pour la fibre. Mr SUBTIL rappelle que 253 communes dans le département sont fibrées (1000 abonnés en plus par mois) et que les 4 opérateurs nationaux sont sur le réseau du SIEA.

➔ **Projet de méthanisation**. Les communes de Vandains et Montcet ont demandé une desserte en gaz de ville.

➔ **Transition énergétique** :

- Installation de nombreux panneaux photovoltaïques

- Projet d'un groupement d'achat d'énergie possible jusqu'à fin juin (gaz et électricité) et qui peut être intéressant pour la commune.

- Bornes de recharges électriques : installation de plus de 300 bornes sur le département

➔ **Point RH** : 80 personnes sont salariées au SIEA dont 11 postes vacants et beaucoup d'embauches sont prévues cette année sur des postes de conseillers numériques ou contrats de projets (contrats courts).

- Foot :

Par rapport à la tonte des cinq terrains de foot, Mr SUBTIL annonce que 2 marchés seront finalement attribués pour cette opération.

Mr SUBTIL fait remarquer également qu'il a constaté récemment beaucoup de saletés dans le village, notamment Route du Palordet. Une opération « Village propre » est peut-être à envisager avec le soutien d'une association locale.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Il fait part au conseil que Monsieur SAVEY remercie la commune pour l'aménagement du petit pont de bois et la passerelle installée et il souhaiterait également l'installation d'une rampe pour pouvoir monter et descendre en toute sécurité.

Intervention de Madame Bénédicte JOURDIN

- Refonte du PDIPR (sentiers de randonnées)

Un groupe de travail réunissant les communes de Buellas, Polliat, St Denis-le- Bourg, Montcet et Vandains s'est réuni le 8 mars dernier.

Mme JOURDIN explique que des nouveaux tracés sont prévus et que malheureusement Montracol n'est plus concerné que par très peu de distance (seul un petit bout de chemin à proximité de la Houblonnière...). Des modifications à ce nouveau projet sont néanmoins possibles à demander.

Il en ressort une certaine frustration des élus et la proposition d'initiatives à l'échelle de la commune est lancée (carte des chemins au niveau de la commune, constitution d'un club de randonnée pour l'entretien des chemins...). Et que faire des panneaux de signalisation existants qui doivent être entretenus ...

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

- Conférence territoriale Bresse-Dombes du 3 mars dernier

Par rapport aux groupes de travail, tous les élus qui se sont proposés pour en faire partie ne seront peut-être pas nommés. Les groupes sont encore à définir.

Mr JOLY revient sur le rôle important de ces groupes de travail pour faire remonter les informations des communes ou encore la proposition d'attributions financières (ex : subventions).

Les conférences sont au nombre de 5 sur CA3B.

Il revient également sur la création de la CA3B en 2017 et les différents projets amorcés comme la mise en place de l'Intranet à disposition des élus.

Il fait le point également sur le budget investissement intercommunal (15 millions d'euros sur 3 ans) et les différents projets comme le terrain de foot artificiel à Polliat ou encore la micro-crèche à Buellas.

En ce qui concerne les subventions aux associations, un premier tri pourrait être fait par les communes, qui devront être informées et émettre un avis quant à leur attribution.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Il revient sur les remerciements et la demande de Mr SAVEY en précisant qu'un courrier est arrivé à la mairie.

Budget CA3B

Il a été validé dans son ensemble

Voirie : le budget de la commune de 77 000 € a été intégré en totalité.

AG de l'Agence 01 de l'Ingénierie.

Elle aura lieu le **24 mars prochain** et Mr LAFONT en profitera pour évoquer le projet cantine-garderie.

AG du CCAS du 23 mars 2021

Le BP 2021 a été validé.

C'est une année un peu creuse et tout le monde est en attente de pouvoir à nouveau se réunir.

En ce qui concerne les bons aux personnes âgées, 37 bons sur les 83 personnes, ont été retirés.

La prochaine commission aura lieu en septembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu **le 27 avril 2021 à 20h30**

La séance est levée à 23h50.